



Rapport préliminaire

Dakar, Juin 2010
Version datée du: 10/06/2010

Contenu

1. Introduction	1
2. Contexte de la revue	2
3. Les composantes, la méthodologie, les critères et les outils de la revue	3
4. Revue du plan d'investissement du Togo par la CUA/NEPAD.....	5
5. Résultats de la Revue Technique	6
Composante 1 : l'alignement avec les valeurs et principes du PDDAA	6
Composante 2: Cohérence avec les objectifs à long-terme de croissance et de réduction de la pauvreté.	7
Composante 4: Alignement avec les engagement du pays.....	19
Component 5: Réalisme opérationnel.....	21
Annexe 1: Guide du PDDAA post-Compact	25
Annexe 2: Les 13 points de la CEDEAO Apres Cotonou	25
Annexe 3: Modèle de feuille de route de post revue PDDAA	26

1. Introduction

Ce rapport renseigne sur les résultats de la revue CUA / NEPAD du:

1. Le Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA) du Togo

Le programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) a été adopté par les chefs d'Etat africains lors du Sommet de Maputo tenu en 2003. Il tenait alors lieu de stratégie pour transformer l'agriculture africaine et combattre de façon durable la pauvreté et l'insécurité alimentaire. Le PDDAA annonce une ère nouvelle dans le développement international et est non seulement en train de transformer le secteur agricole largement négligé jusqu'ici mais encore de créer des partenariats uniques et novateurs en matière de développement.

Le programme détaillé et inclusif a été témoin de la mise en œuvre sans précédent de:

- (i) Formulation interministérielle de stratégies intersectorielles et de plans d'investissement qui sont dirigés et appropriés par les pays eux-mêmes ;
- (ii) L'implication du secteur privé de la société civile et des organisations de producteurs dans l'identification des priorités pour une croissance dont le moteur sera l'agriculture ;
- (iii) De la mobilisation d'une expertise technique de l'ensemble du continent pour l'établissement de cadres de politiques de guides et outils de mise en œuvre qui fournissent une base sûre et vont guider une planification basée sur l'expérience éprouvée ; et
- (iv) Le rassemblement des partenaires au développement et des agences bilatérales dans le dialogue et la planification.

Le PDDAA constitue maintenant un programme de transformation sociale ayant une très grande influence sur la transformation de l'architecture de l'aide au développement et de la planification du développement. Le PDDAA offre de nombreuses opportunités de création de valeur car il apporte un soutien à la mise sur pied de plans détaillés d'investissement agricole s'accompagnant de systèmes comparables de suivi – évolution, de revues indépendantes des aspects politiques, techniques et financiers des plans, de revues par les pairs et de renforcement de capacités.

L'approche PDDAA gagne du terrain, créant une pression positive des pairs entre les gouvernements africains pour l'élaboration des stratégies de qualité et des plans d'investissement, la création d'un environnement propice à la mise en œuvre des plans et la transformation de ces plans en programmes à même de stimuler la croissance et réduire la pauvreté de façon efficace. Comme suite à un processus ayant impliqué toutes les parties prenantes de la région, la communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a élaboré une politique agricole dénommée, pour la mise en œuvre du PDDAA dans la sous région. L'ECOWAP a été adoptée le 19 janvier 2005 à Accra par les chefs d'Etats et de gouvernement de la région. L'ECOWAP est basée sur une vision préconisant la construction d' «une agriculture moderne et durable, fondée sur des exploitations familiales efficaces et performantes et sur le développement des entreprises agricoles grâce à la participation du secteur privé. Elle vise à garantir que l'agriculture soit non seulement productive et compétitive sur les marchés de la Communauté et internationaux, mais assure également la sécurité alimentaire et constitue une source de revenu décent, pour ses opérateurs ».

Le programme régional d'investissement agricole (PRIA) de la CDEAO et les programmes nationaux d'investissement agricole (PNIA) mettent l'accent sur six domaines thématiques qui combinent les trois domaines thématiques de l'ECOWAP et les quatre piliers du PDDAA:

- (i) L'amélioration de la gestion de l'eau;
- (ii) Le développement durable des exploitations agricoles;
- (iii) Une gestion améliorée des autres ressources naturelles;
- (iv) Le développement des filières agricoles et le renforcement du marché;
- (v) La consolidation des institutions,

(vi) la réduction de l'insécurité alimentaire.

Les résultats de ces plans ont été validés et les modalités de leur application sont contenues dans les pactes signés entre les partenaires techniques et financiers, acteurs de la société civile et les organisations socioprofessionnelles des agriculteurs, lors de conférences nationales sur le financement de l'agriculture.

Ce rapport fournit des informations sur la revue CUA / NEPAD du Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire du Togo. Le rapport porte essentiellement sur la cohérence avec les principes et cadres du PDDAA tels que définis dans des documents plus élaborés tels que les Guide du PDDAA et Cadres des Piliers. La revue salue les efforts du Gouvernement Togo dans l'élaboration d'un plan détaillé pour lutter contre la pauvreté, la faim et répondre aux besoins nutritionnels de ses populations dans le contexte du PDDAA. La présente revue propose des domaines à considérer pour le renforcement des PNIA afin qu'ils contribuent plus efficacement à la réalisation des objectifs du PDDAA et améliorent leur impact dans le pays. Les questions fondamentales qui ont été posées lors de la revue du plan figurent dans la Guide de mise en œuvre du PDDAA, dans le Guide de revue post – compact, et dans le Guide inter-piliers pour la mise en œuvre du PDDAA lui-même basé sur les documents plus détaillés intitulés Cadres des piliers et les documents d'accompagnement sur l'élevage, les pêches et la foresterie.

2. Contexte de la revue

La CEDEAO et ses Etats membres ont joué un rôle prépondérant dans la promotion du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA), une initiative du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) qui est un programme de l'Union africaine. Douze des quinze Etats membres de la CEDEAO, plus la communauté économique régionale de la CEDEAO elle – même, ont signé leurs compacts. En vertu de ces compacts les Etats membres s'engagent à faire un effort pour atteindre voire dépasser le seuil de 10% du budget national alloué au développement agricole, afin d'atteindre un taux de croissance annuelle de 6% dans le secteur agricole.

Après la signature de leurs stratégies, les pays ont élaboré leurs plans d'investissement national dans le cadre du PDDAA. Les plans d'investissements sont alors soumis à l'examen technique mené par la Commission de l'Union africaine, l'agence de planification et de coordination du NEPAD (NPCA), les institutions piliers et la région. Cette revue technique post – compact est une étape critique dans la mise en œuvre opérationnelle des stratégies par pays et des plans d'investissement. L'objectif principal est d'évaluer collectivement:

- (i) la probabilité pour les programmes d'investissement de réaliser la croissance et les perspectives de réduction de la pauvreté énoncées dans les différents scénarios en fonction des stratégies choisies, réalisés pour la table ronde et résumés dans les brochures des différentes tables rondes;
- (ii) l'utilisation dans la conception des programmes d'investissement ci-dessus des meilleures pratiques et d'autres conseils techniques identifiés dans les documents cadres des piliers;
- (iii) le réalisme technique (alignement des ressources sur les résultats) et l'adéquation des arrangements institutionnels développés dans les programmes;
- (iv) l'intégration des principes du PDDAA à savoir une revue et un dialogue inclusifs, et
- (v) la cohérence avec les principes budgétaires et les engagements en matière d'aide au développement convenus dans le Pacte.
- (vi) l'adéquation des arrangements institutionnels pour une mise en œuvre efficace et efficiente, y les outils de partage de l'information et des connaissances, le suivi – évaluation et l'évaluation continue et l'apprentissage
- (vii) la pertinence et la cohérence entre les politiques, les modalités d'exécution et de mise en œuvre et les domaines d'investissement, les priorités ou les objectifs du programme
- (viii) la pertinence et la faisabilité des indicateurs d'impact et l'amélioration du système de la capacité et la répartition des responsabilités

- (ix) l'étendue et la qualité du dialogue, la revue des pairs et le système de responsabilité mutuelle pouvant contribuer et relier le plan aux objectifs d'intégration régionale;

Le but de la révision n'est pas de valider ou d'évaluer les programmes d'investissement et d'autres éléments de l'agenda post-compact. Il s'agit plutôt de s'assurer que toutes les mesures possibles sont prises pour faire en sorte que les objectifs et les cibles fixés dans le plan et définis dans l'agenda du PDDAA soient atteints. La revue doit être considérée et abordée comme un exercice visant à préparer le terrain pour la réussite de la mise en œuvre des plans approuvés à la table ronde consacrée et reflétés dans le compact et le PNIA.

Les résultats de la revue devraient donc être un ensemble de recommandations concrètes et réalisables pour:

- (i) la mobilisation immédiate de l'expertise requise, des compétences et des partenariats pour une mise en œuvre immédiate sur le terrain;
- (ii) l'établissement d'un mécanisme visant à faciliter l'engagement des bailleurs de fonds dans le financement et donc de dégager les ressources nécessaires pour répondre aux besoins de financement des plans dans un délai raisonnable;
- (iii) la rationalisation du processus d'examen et d'évaluation et les normes pour accélérer le traitement des dossiers par les donateurs individuels, et
- (iv) la mise en place de systèmes de connaissance pour une revue inclusive, le suivi-évaluation, la responsabilité mutuelle, l'évaluation de l'apprentissage et de l'impact, y compris les consultations en cours et le dialogue pour améliorer la mise en œuvre ainsi que le développement et la conception de nouveaux programmes

Une fois revus et ajustés, les plans d'investissement sont présentés à la communauté internationale à l'occasion d'une réunion d'affaires convoquée pour l'approbation et la mobilisation des ressources additionnelles pour combler les déficits de financement. Etant donné que le PDDAA est reconnu au plan continental comme la référence en matière de qualité dans la définition des plans d'investissement, les partenaires au développement traditionnels et émergent, le secteur privé et les nouvelles structures de financement respectent les recommandations et les reconnaissances du PDDAA.

Sous la direction des équipes de pays, les stratégies seront mises en œuvre avec:

- (i) avec des documents détaillés de projet et d'évaluation des coûts
- (ii) la création ou le renforcement des systèmes de suivi et d'évaluation
- (iii) le renforcement des capacités nécessaires à la mise en œuvre
- (iv) un changement de politique afin d'assurer un environnement favorable
- (v) la création ou le renforcement des éléments institutionnels nécessaires à un environnement favorable
- (vi) la mise en cohérence des réformes à long terme liées à d'autres stratégies du domaine agricole, de réduction de la pauvreté, des approches sectorielles et des programmes sectoriels pertinents.

3. Les composantes, la méthodologie, les critères et les outils de la revue

L'approche de base de la revue consiste à évaluer les actions proposées et les résultats des programmes par rapport aux principes et aux objectifs du PDDAA et aux objectifs, pratiques et approches du pays tels que définis et consentis dans le Pacte PDDAA signé par le pays en question. Les critères sont l'évaluation de la cohérence ou de l'absence des programmes à l'aide des indicateurs ci-dessus. Les principales composantes et les outils de la revue sont les suivants:

- (i) L'alignement sur les principes valeurs et objectifs du NEPAD-PDDAA: la mise en œuvre du guide d'exécution du PDDAA définissant la vision, les principes, les éléments de stratégie de base, et les attentes en matière d'impact;

- (ii) la cohérence et la compatibilité avec les objectifs et cibles à long terme de croissance et de réduction de la pauvreté indiqués dans les brochures de la table ronde et documents d'information technique mesurant la productivité agricoles à long terme, la croissance, la performance commerciale, et les résultats liés à la pauvreté;
- (iii) Incorporation de meilleures pratiques techniques et questions relatives aux domaines prioritaires du PDDAA: Les documents relatifs aux cadres des piliers portant sur les questions stratégiques clés, les éléments de base du programme, et les meilleures pratiques;
- (iv) La qualité et la disponibilité opérationnelle de mise en œuvre et l'alignement sur les engagements pris lors de la signature du Pacte: Le pacte du PDDAA précisant les engagements aux plans politique, budgétaire de l'aide au développement, de la revue et du dialogue;
- (v) les programmes d'investissement détaillés montrant les intrants, les produits, les résultats attendus et les arrangements institutionnels;
- (vi) Les lignes directrices de coordination des donateurs pour le soutien au PDDAA au niveau des pays, décrivant les modalités de l'engagement entre les agences locales partenaires au développement, les gouvernements et autres parties prenantes.

La revue se déroule suivant cinq axes plus larges, à savoir:

La Composante 1 se penche sur l'alignement sur les principes et les éléments de stratégie du PDDAA pour s'assurer que tous les éléments de la vision, les principes et éléments fondamentaux de la stratégie, tels que définis à l'Annexe I du Guide Post Compact du PDDAA sont reflétés dans les programmes du pays et, s'il y a des lacunes, les identifier afin d'assurer un alignement complet.

Outil: Guide pour la mise en œuvre du PDDAA

La Composante 2 examine la cohérence du plan et de l'impact potentiel sur la croissance à long terme et les options de réduction de la pauvreté. Cette section évalue si:

- (i) objectifs de croissance global qui sont énoncés ou induits dans les plans, en général, et
- (ii) les changements dans les différents sous-secteurs et les objectifs connexes, en particulier, s'écartent de la performance sectorielle et des résultats sous-jacents des scénarios stratégiques à long terme en matière de réduction de la pauvreté. Par exemple, chacun de ces scénarios est lié aux changements nécessaires au niveau des taux de croissance du sous-secteur dans la performance commerciale, le niveau global des dépenses publiques, et les hypothèses concernant l'efficacité des politiques du secteur.

Cette composante présente également un profil comparatif de pays, sur la base d'une douzaine d'indicateurs PDDAA suivi par ReSAKSS pour tous les pays d'Afrique, pour montrer le statut actuel de chaque pays par rapport à ses pairs, et ainsi identifier les lacunes à combler.

Outils: Brochures, documents techniques, documents relatifs au programme d'investissement

La Composante 3 cherche à établir si le plan d'investissement comprend l'adoption des meilleures pratiques et l'inclusion d'éléments de base du programme. L'objectif de cette évaluation est de déterminer les points où une définition plus claire et une plus grande compréhension des enjeux stratégiques sont nécessaires et également de voir si une meilleure intégration des bonnes pratiques peut contribuer à améliorer la conception des plans et maximiser l'impact de la croissance. Le Guide post-Compact PDDAA en ses Annexes II et IV présente un ensemble de guides et d'outils spécifiques, préparés par les institutions piliers, qui fournissent des critères et des méthodes pas à pas pour concevoir des plans de haute qualité.

Outil: Documents cadre du pilier et guides et outils de mise en œuvre des piliers et outils

La Composante 4 met l'accent sur l'alignement sur les engagements relatifs au Pacte et son objectif est de s'accorder sur: (i) un plan d'action commun pour respecter les engagements en matière de politique de budget et d'assistance (ii) identifier et confirmer les modalités d'examen mutuel, y compris les forums de dialogue et les systèmes de connaissances pour suivre et faire rapport sur ces engagements.

Outils: Compact PDDAA, Brochure 5, et les lignes directrices des donateurs pour le soutien du PDDAA au niveau des pays.

La Composante 5 se penche sur le réalisme opérationnel des programmes d'investissement et vise à vérifier et à confirmer la pertinence du contenu, du coût et des arrangements institutionnels, et, si nécessaire, à identifier les améliorations à apporter aux plans opérationnels et de la conception pour une mise en œuvre réussie. La tâche de cette section est de vérifier lesquels des principaux éléments figurant au tableau 1 du Guide Post Compact PDDAA sont consignés dans les plans d'investissement.

Outils: programmes d'investissement détaillés

4. Revue du plan d'investissement du Togo par la CUA/NEPAD

4.1 Appréciation globale du le Plan d'Investissement du Togo

Ce plan d'investissement comporte cinq sous – programmes qui se présentent ainsi :

- (i) Promotion des filières végétales,
- (ii) Développement des productions animales,
- (iii) Développement des productions halieutiques,
- (iv) Recherche et conseil agricoles
- (v) Renforcement Institutionnel et Coordination sectorielle.

Le sous – programme promotion des filières végétales met d'abord l'accent sur le développement des filières vivrières et des cultures d'exportations à l'effet d'augmenter considérablement l'offre en produits agricoles. Parmi les activités prévues, il faut noter l'intensification des cultures céréalières, en particulier le maïs, le riz et le sorgho et des autres cultures vivrières (manioc, igname, arachide, haricot, soja, etc.). Concernant les cultures d'exportation, l'accent sera mis sur le coton, le café et le cacao en leur qualité de produits traditionnels d'exportation. De nouveaux produits d'exportation seront également développés, à savoir l'ananas, l'anacarde et la banane. Ce sous – programme s'intéresse également à la gestion durable des ressources naturelles à travers les mesures d'impacts sur l'environnement, mais également la promotion de l'agro – foresterie tant au niveau national que local.

Le sous – programme développement des productions animales vise à améliorer la couverture des besoins nationaux en produits animaux par la production locale à travers l'intensification des productions animales et la promotion des petites et moyennes entreprises du secteur de l'élevage. Pour l'intensification de l'élevage, un accent particulier sera mis sur l'aviculture, la promotion de l'élevage des ruminants (bovins, ovins et caprins) et sur les élevages spéciaux (lapins, aulacodes et abeilles). Par contre, la promotion des petites et moyennes entreprises d'élevage sera ciblée sur les filières lait, viande e œuf pour améliorer l'offre nationale pour ces produits.

Le sous – programme développement des productions halieutiques met l'accent sur le développement de l'aquaculture en prenant en compte la construction et l'aménagement des étangs piscicoles, la production et la distribution des alevins, la production et la distributions des provendes et produits vétérinaires spécifiques, mais aussi la transformation, le conditionnement et la commercialisation des produits halieutiques. Un autre volet du sous – programme concerne le développement de la pêche continentale et maritime à travers l'approvisionnement en équipements et matériels de pêche, la transformation, le

conditionnement et la commercialisation des produits de pêche et la gestion durable des ressources halieutiques.

Au titre des programmes transversaux, il y a le sous – programme recherche et conseil agricoles avec ses composantes « développement et diffusion des technologies améliorées » et « gestion des systèmes de recherche et de vulgarisation. L'accent sera mis sur un projet d'appui à la recherche – développement à l'effet d'améliorer la productivité agricole. Ce projet se concentre principalement sur le développement de nouveaux matériaux génétiques, le développement de technologies de gestion intégrée de la fertilité des sols, de la protection phytosanitaire et zoo – sanitaires, la transformation des produits et le financement durable de la recherche agricole.

Par contre, le renforcement institutionnel et la coordination sectorielle en tant que programme transversal, met l'accent sur l'amélioration de l'environnement institutionnel du secteur, le renforcement des capacités de gestion du secteur et la promotion du droit à l'alimentation et de la bonne gouvernance autour de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Ces mesures institutionnelles concernent principalement la restructuration du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche.

Dans l'ensemble, le Togo a soumis un bon Plan d'Investissement avec souvent des activités clairement définies. Toutefois, deux limites majeures sont à relever dans le document :

a) la formulation des projets et programmes dans une approche publique du développement agricole avec très peu de place laissée au secteur privé agricole. Les actions de renforcement des capacités ne concernent que le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche. Dans un contexte de libéralisation économique et de désengagement de l'Etat des activités marchandes, le secteur privé devrait jouer un rôle primordial dans la relance du secteur agricole. Le document présente de sérieuses limites dans une approche de partenariat public – privé du développement agricole. L'Etat devrait également en plus de ses missions régaliennes, créer un environnement favorable aux affaires et promouvoir des alliances et partenariats privé – privé.

b) Les tendances d'évolution du secteur agricole au Togo au cours des dernières décennies et les investissements prévus, ne permettront pas d'atteindre l'OMD 1 ni en 2015, ni en 2020. C'est donc un sérieux problème d'alignement avec les objectifs et engagements du PDDAA. Il faudrait réaliser d'autres simulations avec des hypothèses de croissance différentes et des investissements mieux ciblés pour atteindre l'OMD 1 en 2020 à défaut de pouvoir l'atteindre en 2015.

c) Le choix des priorités doit être basé sur celui des filières les plus porteuses de croissance.

5. Résultats de la Revue Technique

Composante 1 : l'alignement avec les valeurs et principes du PDDAA

C 1.1 Alignement avec la vision les principes et les éléments de stratégie du PDDA.

Le Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA) est susceptible de générer une croissance inférieure à 6%, bien en dessous des objectifs du PDDAA. Il est également entendu que cette croissance réduira la pauvreté de moins de 20% à l'échéance 2015, loin de l'objectif du PDDAA de la réduction de pauvreté de 50% à la même échéance. La réduction de pauvreté de moitié en 2015 nécessiterait plutôt un taux de croissance agricole de 9,6%. Il est alors impératif que le Togo une stratégie de financement et de mobilisation dans la conception et la mise en œuvre du PNIASA.

C 1.2 Collaboration interministérielle et dialogue

Le MAEP a bâti un partenariat avec les producteurs agricoles regroupés au sein des organisations diverses dont le rôle est stratégique dans la mise en œuvre du PNIASA. Le partenariat doit s'étendre au niveau d'autres parties prenantes y compris le secteur privé représenté par le Conseil National du Patronat et la Société Civile par la Coordination des Organisations Syndicales et de la Société Civile. Le PNIASA prévoit un dispositif pour la revue, le dialogue et le plaidoyer bien articulé autour du nœud national SAKSS ceci permet de respecter les orientations du cadre partenarial dans le pacte.

Les cinq (5) programmes de PNIASA, notamment la Production Végétale ; la Production Animale ; la Production Halieutique, le Conseil et la Recherche Agricoles et le Renforcement Institutionnel ont une référence unique pour la mobilisation des ressources et doit se compléter par les domaines transversaux tels que le renforcement institutionnel, le développement et la diffusion des technologies améliorées, le genre et la gestion des ressources naturelles.

Le MAEP est en partenariat au niveau national avec dix (10) Ministères Techniques et au niveau régional avec les Directions Régionales de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche. Les dix (10) Ministères Techniques partenaires dans la mise en œuvre du Plan d'Investissement sont chargés de :

- a) l'environnement et les ressources forestières ;
- b) les actions sociales et la promotion de la femme ;
- c) le développement à la base, la jeunesse et l'emploi de jeunes ;
- d) l'économie et les finances ;
- e) la coopération ;
- f) les ressources en eau ;
- g) le commerce du secteur privé ;
- h) l'administration du territoire et les collectivités locales ;
- i) l'aménagement du territoire ;
- j) la communication.

Le PNIASA se veut cohérent avec le cadre de suivi - évaluation de l'ECOWAP. Il a été déjà mentionné que pour ce faire, le MAEP travaille avec la DRAEP. Par ailleurs, il y a eu un processus de concertation avec les parties prenantes notamment avec les partenaires techniques et financiers résidents au Togo. Ceci démontre le caractère inclusif du processus.

Composante 2: Cohérence avec les objectifs à long-terme de croissance et de réduction de la pauvreté.

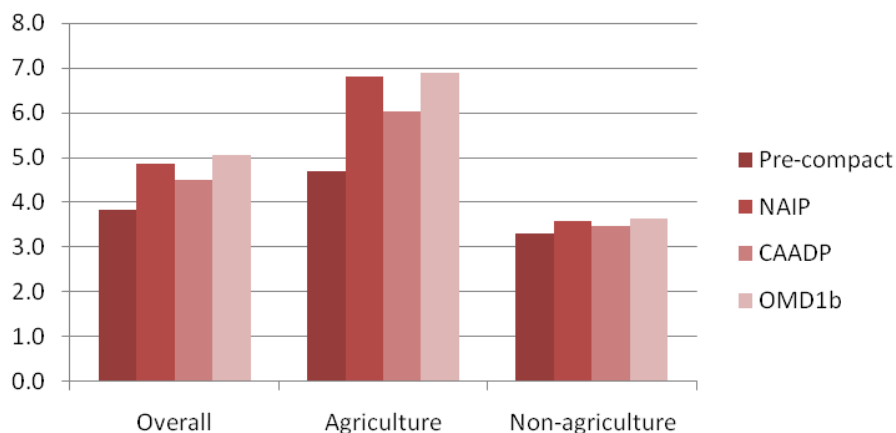
2.1 Cohérence avec les objectifs à long terme de croissance et de réduction de la pauvreté

A l'horizon 2015, sous le scénario de la SDR¹, il est attendu que le PIB, le PIB agricole et le PIB non agricole s'accroissent respectivement de 4,1%, 5,0% et 3,4% en moyenne. Ce scénario était basé sur les cibles et objectifs indiqués dans les principaux documents gouvernementaux et autres documents de stratégie sous-sectorielle. La croissance pré-compact du PIB agricole était de 4,7%, tandis que les taux de croissance du PIB non agricole et du PIB total étaient respectivement de 3,3% et 3,9%. Les projections à l'horizon 2015 avaient également indiqué que les taux de croissance sous le scénario de la SDR n'étaient pas assez forts pour permettre au Togo de réaliser l'OMD de réduction de moitié de la pauvreté en 2015. Pour cela, le secteur agricole devrait croître de 9,6% par an. Dans l'ensemble, les taux de croissance ciblés dans le PNIA s'alignent bien sur les résultats du scénario OMD1-2020 (Graphique 1) confirmant que si le plan d'investissement proposé est

¹ Stratégie de développement rural

totallement financé et convenablement mis en œuvre, il devrait permettre au Togo d'atteindre l'OMD1 vers 2020.

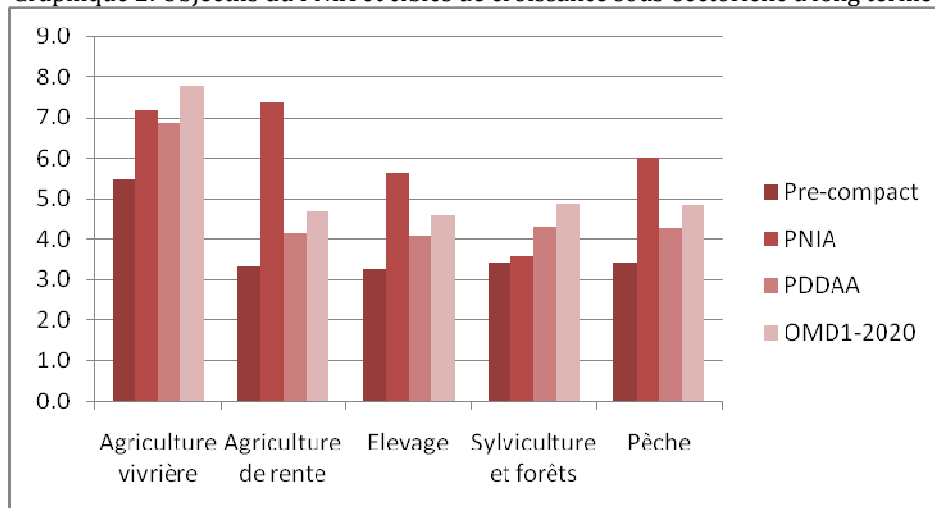
Graphique 1: Objectifs du PNIA et cibles de croissance sectorielle à long terme (%)



A. Croissances Sous-sectorielles sous le Plan d'Investissement

Le PNIA du Togo indique des objectifs spécifiques de rendement et de production à atteindre à l'horizon 2015 pour chaque filière agricole. Comme mentionné plus tôt, les cibles de l'OMD1 en 2015 ne sont pas à la portée du Togo ; par conséquent, la comparaison se fera par rapport au scénario de l'OMD1 en 2020. Les objectifs de croissance spécifiques exprimés dans le PNIA sont supérieurs aux cibles de croissance à long terme du PDDAA et du scénario OMD1-2020 pour cultures d'exportation, l'élevage et les pêches (Graphique 2). Par contre, la cible de l'OMD1 en 2020 pour les cultures vivrières est de 8,2% supérieure à l'objectif de croissance retenue dans le PNIA. Par ailleurs, les cibles du CAADP et de l'OMD1 en 2020 pour la sylviculture et les forêts sont supérieures à l'objectif de croissance visée dans le PNIA.

Graphique 2: Objectifs du PNIA et cibles de croissance sous-sectorielle à long terme (%)



B. Dépenses Agricoles sous le Plan d'Investissement Proposé

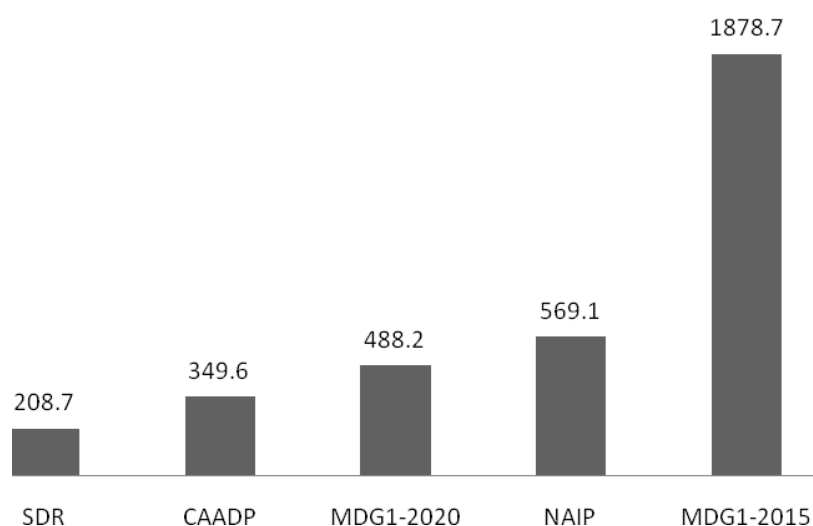
Le plan d'investissement proposé est largement dominé par les dépenses pour la promotion des filières végétales qui compte pour 85,2% du total (Tableau 1). Comme indiqué sur le Graphique 3, le budget total du PNIA se situe entre les besoins de financement nécessaires à long terme pour

atteindre l'OMD1 en 2020 et le niveau de financement requis pour réaliser l'OMD1 en 2015 (voir Brochure 4). En d'autres termes, quoique le l'investissement proposé n'est pas assez grand pour permettre au Togo de réduire de moitié la pauvreté en 2015, il devrait être suffisant pour réaliser l'OMD1 vers 2020.

Tableau 1: Composition du PNIA du Togo

	Total	Disponible	Gap
Filières végétales	65,53	85,23	61.81
Filières d'élevage	6,79	5,11	7.11
Filières halieutiques	3,06	0,38	3.57
Recherche et conseil agricoles	9,34	1,97	10.74
Renforcement institutionnel et coordination	15,27	7,31	16.77

Graphique 3: Budgets du PNIA, du CAADP et de l'OMD1 (milliards de FCFA)



De 4,4% en 1990, la part des dépenses agricoles dans le budget public est montée à 8% en 2007. Dans le PNIA du Togo proposé, le gouvernement a alloué 10,2% de son budget à l'agriculture en 2010. Ceci représente 155% d'augmentation par rapport au niveau pré-compact. Vu que les résultats espérés sous le scénario PNIA sont parfaitement alignés sur les cibles visées à long terme, la faiblesse de la part de l'agriculture dans les dépenses publiques totales comparativement aux parts correspondantes dans les scénarios PDDAA et OMD1 (voir Tableau 2) peut être interprétée comme le signe d'une amélioration de l'efficacité d'exécution des dépenses. En effet, les parts de dépenses présentées dans le Tableau 2 ont été estimées sur la base d'une élasticité-croissance des dépenses de 0,2 ; ce qui est plus faible que la moyenne africaine de 0,4 ; ainsi, le gouvernement du Togo aurait besoin de dépenses agricoles plus élevées pour réaliser les cibles du PDDAA et de l'OMD1.

Tableau 2: Part de l'agriculture dans les dépenses totales (%)

	Pré-compact	PDDAA	PNIA	OMD1-2020
1990-2007	4,0			
2015		29,9	10,2	
2020				68,0

Toutefois, pour atteindre les cibles du CAADP et de l'OMD1 avec une part des dépenses agricoles de seulement 10,2%, étant donné la faiblesse passée de la réponse de la croissance agricole aux dépenses agricoles, le gouvernement du Togo doit mettre en œuvre des réformes sectorielles importantes et un système de suivi-évaluation basé sur les résultats.

C. Effets du Plan d'Investissement Proposé sur la Pauvreté, le Revenu et le Statut Nutritionnel

Si le PNIA du Togo est mis en œuvre avec succès, le taux de pauvreté se réduira à 45,5% en 2015 contre la cible de 31,4% visée; cependant, si la tendance de croissance induite par le PNIA est soutenue jusqu'en 2020, le taux de pauvreté sera autour de 36%, plus proche de la cible (voir Graphique 4). Ceci confirme que la qualité de la croissance importe; en effet, quoique le taux de croissance sous le PNIA soit seulement de 4% inférieur au taux de croissance requis dans l'OMD1-2020, le taux de pauvreté attendu du PNIA est de 14,6% plus grand que celui de l'OMD1-2020. Le Tableau 4 présente la différence de la composition de la croissance entre les deux scénarios. En effet, l'accent mis sur les cultures d'exportation dans le PNIA peut expliquer la différence observée dans la réduction de la pauvreté entre les scénarios du PNIA et de l'OMD1-2020.

Graphique 4: Taux de pauvreté (%)

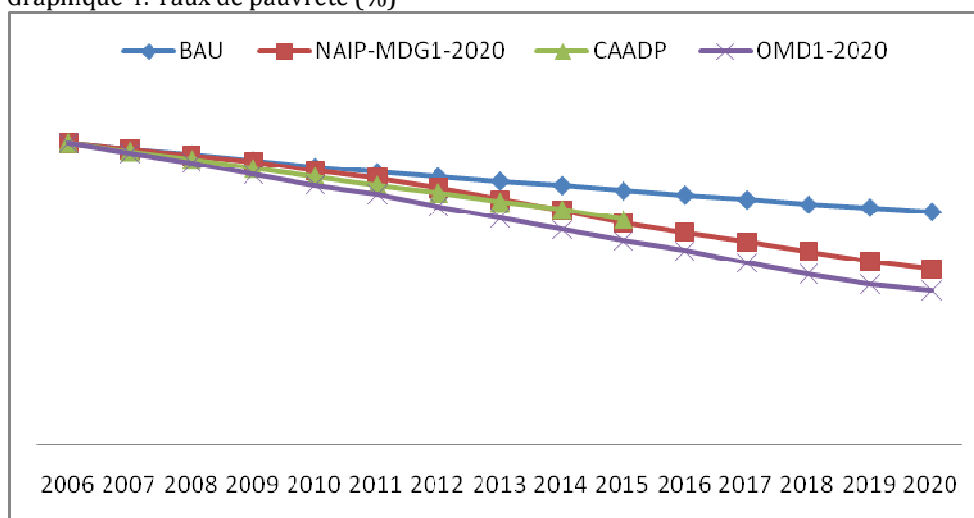


Tableau 4: Composition de la croissance dans les scénarios PNIA et OMD1-2020 (%).

	PNIA	OMD1-2020	Différence
Agriculture	4,9	5,1	4,4
Cultures vivrières	7,2	7,8	8,2
Cultures d'exportation	7,4	4,7	-36,3
Elevage	5,6	4,6	-17,8
Sylviculture et forêts	3,6	4,9	35,2
Pêches	6,0	4,9	-19,3

Comme dans la plupart des pays africains, il n'y avait pas de données pour conduire convenablement cette partie de la revue. Etant donné les importantes dimensions d'équité à considérer dans les plans d'investissements à venir, il est important que des arrangements nécessaires soient faits pour régulièrement mettre à jour la base d'enquête de ménages qui a été

utilisée pendant l'analyse pré-compact afin de faciliter le suivi des effets de pauvreté et de redistribution de ces plans. La cellule nationale du système d'analyse stratégique et de gestion de la connaissance (SAKSS) qui va être installée dans le cadre des activités post-compact devrait y accorder une attention particulière.

2.2 Problématique de l'accroissement des financements

L'ambition des plans nationaux d'investissements agricoles (PNIA) est corrélée avec une augmentation considérable des budgets agricoles nécessaires à la mise en œuvre desdits programmes. Par conséquent, la capacité des institutions chargées de l'exécution de ces budgets en croissance est à suivre de près. Dans ce chapitre, cette question ainsi que la consistance des budgets élaborés pour la prise en charge des activités des PNIA sont traitées.

D'abord, il convient de constater que le budget pour la mise en œuvre du PNIA pour la période 2010-2015 évalué à 569 milliards de FCFA, soit plus de 112 milliards de FCFA par an, est sans commune mesure avec le budget du secteur agricole exécuté en 2008 qui se monte à 19.8 milliards de FCFA.

Par ailleurs, le budget du PNIA est comparé au scénario OMD1-2020 qui est le scénario de l'exercice de modélisation le plus proche du PNIA en terme d'objectif de croissance agricole : 7 % de croissance agricole annuelle pour le PNIA contre 6.7 % pour le scénario OMD1 en 2020. Il s'avère que, sur la période 2010-2015, le budget du PNIA est de 16.6 % supérieur à celui dudit scénario qui est de 488.2 milliards de Francs CFA. Il faut également souligner que la croissance annuelle du budget agricole de ce scénario, 15.3 % est proche du double de la croissance des dépenses agricoles entre 2003 et 2008 qui est de 8%. Aussi, la part du budget agricole dans le budget total pour ce scénario, 39.5 %, est largement supérieur au même ratio en 2008 qui était de 8 %. Il ressort de ce qui précède que les capacités de mobilisation de l'ambitieux budget et pour sa mise en œuvre doivent être considérées sérieusement. La capacité d'absorption d'un tel budget requiert des réformes profondes des institutions publiques et d'une réelle capacité des autres acteurs impliqués.

Recommandations :

- Les croissances ciblées dans les documents de stratégie et dans le plan d'investissement proposé au Togo appelle une amélioration significative des performances économique et agricole comparativement aux niveaux pré-compact.
- Pour atteindre les cibles du CAADP et de l'OMD1 avec une part des dépenses agricoles de seulement 10,2%, étant donné la faiblesse passée de la réponse de la croissance agricole aux dépenses agricoles, le gouvernement du Togo doit mettre en œuvre des réformes sectorielles importantes et un système de suivi-évaluation basé sur les résultats.
- Il n'y avait pas de données pour évaluer les tendances post-compact de la pauvreté et de la vulnérabilité. Il est important que des arrangements nécessaires soient faits pour régulièrement mettre à jour la base d'enquête de ménages qui a été utilisée pendant l'analyse pré-compact afin de faciliter le suivi des effets de pauvreté et de redistribution des plans d'investissement à venir.
- Une étude sur les capacités des institutions qui seront chargées de mettre en œuvre le plan et le budget devrait être réalisée avant le démarrage de l'exécution du plan.

Objectif de croissance agricole du PNIA	Scénario de la modélisation le plus proche du PNIA		Dépenses agricoles les plus récentes documentées			Croissance des dépenses agricoles		Taux de croissance du budget agricole selon les résultats de modélisation	Ratio budget agricole/ budget total selon les résultats de la modélisation	Niveau de financement requis pour 2010-2015 selon les résultats de la modélisation en milliards de FCFA	Niveau de financement du PNIA pour la période 2010-2015 en milliards de FCFA
	scénario	Taux annuel de croissance agricole	Montant en milliards de fcfa	Ratio dépenses agricoles/ dépenses totales	année	Taux de croissance	période				
7.0%	OMD1 2020	6.7%	19.8	8.0%	2008	48.8%	'2003-2008	15.3%	39.5%	488.2	569.1

Composante 3: Adoption des meilleures pratiques et l'inclusion des principaux éléments du programme technique par rapport aux piliers du PDDAA

C 3.1 Pilier 1- Gestion de l'eau et des terres

C3.1.1 Gestion durable des terres

- ✓ Le plan d'investissement prend en compte la gestion durable des terres à travers le sous programme « Gestion Des Ressources Naturelles » qui couvre une large gamme d'actions à savoir : les aspects de mise en place de cadres favorables (CGES, CGPP, CPRP), la promotion des CERS/DRS, l'agroforesterie et la sylviculture ; la protection et la restauration des aires protégées et des mangroves. Le Sous programme 4 du Plan d'Investissement : « Recherche et conseil agricoles » à travers sa Composante 1 : Développement des technologies améliorées prend en compte : i) L'actualisation des données pédologiques et développement des technologies et la gestion intégrée de la fertilité des sols.
- ✓ Le plan couvre également les domaines transversaux comme l'élevage, à travers la gestion améliorée de la transhumance et la pêche par la construction et l'aménagement des étangs piscicoles, la gestion durable des ressources halieutiques. Le plan prévoit également des mesures d'accompagnement portant sur :
 - la restauration et la conservation des sols
 - la promotion de procédés biologiques et bio-culturels ;
 - le développement de mesures mécaniques qui permettent un contrôle du ruissellement ;
 - la promotion des techniques et pratiques agro- forestières ;
 - la promotion de la sylviculture ;
 - la promotion de l'élevage de petits gibiers ;
 - la gestion des feux de brousse et la lutte contre les incendies ;
 - la restauration et la valorisation des mangroves.

On note dans le Plan d'Investissement du Togo une absence d'actions pour lever les obstacles à la promotion de la gestion durable des terres liés aux connaissances et aux technologies. On note également une absence d'activités de capitalisation des acquis et de renforcement des capacités en matière de gestion durable des terres. Il manque également dans ce document des activités de développement de l'environnement institutionnel de la gestion durable des terres.

Recommandations

- a) La revue technique du Plan d'Investissement du Togo recommande de mettre en place des actions pour lever les goulots d'étranglement liés à la gestion durable des terres, de prévoir des activités de renforcement des capacités en gestion durable des terres et de renforcer l'environnement institutionnel.

C 1.2 Maîtrise de l'eau

- ✓ Le plan prend en compte les aspects liés à la maîtrise de l'eau à travers le sous programme « Infrastructures rurales » avec deux composantes : i) la Réalisation des aménagements hydro agricoles et ii) l'Amélioration de l'accès à l'eau potable.

Par contre le Plan d'Investissement ne prend pas en compte le développement de stratégie nationale et un plan d'action en matière de gestion de l'eau pour l'agriculture.

Recommandations

- a) Il faut prévoir l'élaboration de stratégie nationale et de plans d'actions en matière de gestion de l'eau agricole (AWM), de même que des actions de renforcement des capacités des acteurs pour une gestion rationnelle des ressources en eau. Cette stratégie doit être conçue dans un cadre de partenariat public – privé.

C3.1.3 Administration et gouvernance des terres

- ✓ Le plan couvre plusieurs aspects de l'administration et de la gouvernance des terres à travers le sous programme 5. Les points couverts sont : i) la gestion des mécanismes favorables au développement du secteur ; ii) l'élaboration et l'adoption de la politique agricole ; iii) l'élaboration et l'adoption d'une politique de sécurisation agro-foncière ; iv) l'amélioration du cadre juridique de gestion foncière ; v) la facilitation de l'accès à la terre des groupes vulnérables ; vi) la mise en place d'un mécanisme d'arbitrage et de conciliation

Le Plan d'Investissement ne prévoit pas des activités liées à la promotion des reformes institutionnelles : Il s'agit de renforcer les institutions en charge de la gouvernance et de l'administration foncière, de renforcer les capacités des acteurs fonciers et de développer un système d'information foncière

Recommandations

- a) La revue technique du Plan d'Investissement recommande de prévoir des activités de promotion des reformes institutionnelles, la mise en oeuvre de programmes de renforcement des capacités, la mise en place d'un système national d'information foncière et des allocations budgétaires appropriées afin de garantir les coûts d'élaboration et de mise en oeuvre. Elle recommande également le développement de politiques adéquates, qui sécurisent les petits exploitants contre l'accaparement des terres.
- b) Il faut entreprendre une étude portant sur le plan d'actions foncier en vue d'opérationnaliser toutes les mesures de réforme foncière dans l'espace et le temps.

C3.2 Pilier 2 - infrastructures et accès au marché

C3.2.1 Accès au marché

- ✓ On note une réelle volonté de développement de l'offre à l'effet de substituer les importations par la production locale et d'investir le marché régional des racines et tubercules et des plantes légumineuses à graines (haricot, arachide et soja).
- ✓ Le développement des cultures d'exportation concerne le coton, le café et le cacao dans un souci d'intégration du marché international.

Des actions concrètes de développement des marchés agricoles tant au niveau national que régional en rapport avec la volonté affichée manquent au niveau du Plan d'Investissement. On note encore l'existence de mesures d'interdiction d'exportation des produits vivriers incompatibles avec le développement du marché régional. De plus, la promotion du secteur privé pour des actions marchandes n'est pas mise en évidence et empêche tout développement du marché dans le contexte de libéralisation économique.

Recommandations

- a) Il faut lever toutes mesures de restriction non tarifaires sur les corridors et impliquer davantage le secteur privé agricole et les Organisations de Producteurs dans le développement du marché en marquant leur place et rôle. Il faut également identifier et mieux prendre en charge les fonctions régaliennes de l'Etat de facilitation du commerce. En rapport avec la participation du Togo au projet de création d'une bourse régionale pour mieux intégrer le marché régional, il faut organiser une bourse nationale des produits agricoles. Pour toutes les filières ciblées, il faut rechercher la compétitivité (amélioration de l'offre, réduction des coûts de production, amélioration de la qualité et respect des normes) pour mieux intégrer les marchés nationaux, régionaux et internationaux.

C3.2.2 Infrastructures pour l'accès au marché

- ✓ On note un souci de développer les infrastructures pour d'une part la maîtrise de l'eau et l'amélioration de l'accès à l'eau potable. Un accent a été mis également sur les infrastructures rurales à travers la réalisation et la réhabilitation des pistes rurales pour le désenclavement des zones de production et la construction et/ou réhabilitation des infrastructures de marché, notamment en milieu rural.

Il faut rendre ce programme cohérent avec les objectifs de compétitivité (baisser les coûts de transactions) à travers la mise en place d'un réseau d'infrastructures reliant les pôles de production et les pôles de consommation. Il faut également compléter ce réseau par des infrastructures de mise en marché le long de ces corridors.

Recommandations

- a) La revue technique recommande la création de pôles de croissance et de corridors pour mieux rentabiliser les infrastructures d'accès au marché. Pour cela, il faudrait les réaliser dans le cadre d'un partenariat public – privé et adopter une gestion participative avec les communautés de base pour assurer leur durabilité grâce à leur entretien et leur maintenance.

C3.2.3 Développement des chaînes de valeur et accès au financement

- ✓ On note une approche filière pour le développement des produits agricoles ciblés avec des actions sur la production, la transformation et la commercialisation aussi bien pour les cultures vivrières et d'exportation que pour les productions animales et halieutiques.

La revue technique note une absence de classification par priorité des produits d'exportation pour mettre l'accent sur les produits pour lesquels le Togo présente de réels avantages comparatifs. L'approche chaîne de valeur (de la production à la consommation) plus complète que l'approche filière permettant de mieux identifier les différents intervenants au niveau de chaque segment, n'apparaît pas clairement dans le plan d'investissement.

Recommandations

- a) Il faut reprendre cette approche chaîne de valeur pour l'ensemble des produits concernés et identifier les interventions des acteurs et leur participation au financement à tous les niveaux. De plus, en raison de son importance dans l'intensification des cultures, les intrants devraient être considérés dans une approche chaîne de valeur pour réduire les coûts d'approvisionnement.

C3.2.4 Renforcement des capacités des acteurs

- ✓ Le plan d'investissement note une grande nécessité de renforcer les capacités des acteurs. Mais l'accent a été mis sur les acteurs publics à travers la restructuration et la réorganisation du Ministère chargé de l'agriculture.

Le renforcement des capacités des producteurs et de leurs organisations a été annoncé sans pour autant qu'il y ait des actions et des financements prévus à cet effet à l'exception de l'organisation d'un forum annuel pour les producteurs.

Recommandations

- a) Il faut prévoir des actions de renforcement des capacités et d'appui institutionnel pour les organisations de producteurs et les associations de commerçants. Il faut également encourager les producteurs à s'organiser en Interprofession à l'effet de faciliter leur insertion dans les chaînes de valeur agricole. Ces Interprofessions peuvent être domiciliées au niveau de la Chambre Nationale d'Agriculture. En effet, les activités de renforcement des capacités vont améliorer le partenariat public – privé et renforcer les plateformes de dialogue.
- b) Il faut également instituer un plan stratégique de formation permanente des acteurs

C 3.3 Pilier 3 – Accroissement des ressources alimentaires, réduction de la faim et amélioration de la réponse aux urgences

- ✓ Contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et la croissance économique constituent l'objectif général du plan d'investissement agricole du Togo. Le plan est structuré autour de six (6) programmes. La mise en œuvre d'un cadre de concertation pour la gouvernance autour de l'alimentation et de la sécurité alimentaire constitue une action prioritaire. La revue du cadre institutionnel, réglementaire, politique et législatif sur la sécurité alimentaire est aussi inscrite comme priorité du plan d'investissement. A travers les 6 programmes, des actions spécifiques sont prévues pour relever les défis de l'insécurité alimentaire à travers les quatre dimensions du CSAA/PDDAA, même si le plan n'édifie pas assez sur ces défis et comment les actions proposées ciblent les groupes vulnérables.

Recommandations:

- a) Il est nécessaire à travers un diagnostic de faire ressortir les défis liés à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle pour d'une part mieux cibler les groupes vulnérables et ainsi développer/recommander des actions appropriées pour répondre de manière spécifique à leurs besoins.
- b) Il faut faire ressortir comment dans les actions envisagées, les besoins des populations vulnérables sont pris en compte et comment le suivi/évaluation de l'impact de ces actions sera fait.

C3.3.1 Gestion améliorée du risque

La récurrence des crises alimentaires dans un contexte de changement climatique et de volatilité des prix, les catastrophes naturelles imposent de disposer d'outils, instruments, cadre de concertation, consultation permettre de prévenir, d'identifier et évaluer les crises et de disposer de mécanismes et/ou réponses adéquates et appropriées pour en atténuer l'ampleur

- ✓ En matière de gestion du risque, le plan prévoit un certain nombre d'actions qui sont en

droite ligne avec le CSAA/PDDAA, à savoir : renforcement des capacités de la plate forme nationale de réduction des risques et catastrophes et ainsi renforcer les réponses aux risques, mise en place d'un système d'alerte précoce, constitution de stocks de sécurité alimentaire en cours, mise en place de filets sociaux de sécurité.

Cependant, le plan ne dit pas comment le système d'alerte précoce va permettre de prendre en compte les groupes vulnérables. Il n'est pas aussi fait référence d'un mécanisme de réponse aux crises (quels sont les acteurs, concertation avec les autres partenaires) aussi bien au niveau national que décentralisé. Il n'y a pas non plus de cadre de concertation entre l'Etat et les partenaires pour coordonner et enclencher à temps et efficacement des réponses adéquates et appropriées aux situations d'urgence.

Recommandations:

- c) Mettre en place un mécanisme de coordination et concertation inter institutionnel, inter-sectorielle entre les acteurs (Etat, organismes humanitaires, etc.) de gestion des risques et de réponses aux urgences qui sera piloté par une cellule ayant une autonomie financière et administrative et un ancrage institutionnel (implication politique de haut niveau) avec une forte base institutionnelle pour la mise en œuvre.
- d) Intégrer dans le système d'alerte précoce le suivi des populations vulnérables

C3.3.2 Accroître la disponibilité alimentaire à travers l'amélioration de la production et l'accès aux marchés

- ✓ L'accroissement des productions alimentaires contribuera à l'augmentation des revenus et aussi à l'atteinte de la sécurité alimentaire. Pour cela, des actions sont prévues pour accroître les productions agricoles, à travers notamment le développement de filières de productions agricoles et animales, l'appui et les conseils aux producteurs (diffusion de nouvelles technologies améliorées, production et distribution de semences améliorées, mécanisation de l'agriculture, approvisionnement et contrôle des fertilisants et pesticides, etc.), amélioration des moyens de production à travers des investissements dans la maîtrise de l'eau/irrigation, la conservation et gestion des eaux et des sols, investissements en gestion des ressources naturelles, dans la recherche et la vulgarisation et renforcement des capacités des producteurs.
- ✓ L'amélioration de l'accès aux marchés est prévue à travers la construction et réhabilitation des infrastructures des marchés ruraux, le désenclavement des zones de production, la confection des infrastructures de stockage. Autres actions prévues concernent la relecture/actualisation des textes législatifs en matière de commercialisation, allègement des taxes, mise en place et appui au fonctionnement d'un système d'information de marché.

Cependant, le plan ne mentionne pas les contraintes liées à l'accroissement de la productivité agricole qui justifient les actions proposées. Aussi, il n'est pas mentionné les contraintes liées à l'accès aux marchés, les entraves à la libre circulation des produits agroalimentaires.

Recommandations:

- a) Prendre en compte les contraintes et potentialités en termes d'amélioration de la production et de la productivité. Des investissements importants sont nécessaires dans la recherche et la vulgarisation pour appuyer les producteurs, le renforcement des capacités des producteurs, le transfert des technologies.
- b) Mieux développer dans le plan comment l'accès aux marchés pour les groupes vulnérables sera adresser et faire ressortir cette information de manière transversale dans les différents programmes.

C3.3.3 Accroître les opportunités économiques des populations vulnérables

- ✓ Des actions en direction du développement des filières de productions agricoles et animales et des petites industries de transformation sont prévues pour contribuer à améliorer la production alimentaire et aussi des actions en matière d'appui/conseils pour booster la production et le niveau des revenus des producteurs.

Toutefois, le PNIA ne donne pas d'informations sur les sources et niveaux de revenus et autres biens des groupes vulnérables ; la production et consommation devant bénéficier des initiatives susmentionnées. Aussi, les niveaux de sécurité alimentaire ni l'estimation des besoins n'apparaît dans le plan. Il est difficile de savoir si les investissements prévus ciblent les besoins des groupes vulnérables. Il ne fait pas bien ressortir les contraintes à l'amélioration des revenus des populations et groupes vulnérables et à l'accès aux opportunités économiques (surtout les femmes).

Recommandations:

- a) Ressortir de manière transversale au niveau des programmes les défis auxquels sont confrontés les groupes vulnérables pour accroître les opportunités économiques et réduire la pauvreté.
- b) L'analyse de ces défis permettra de mieux cibler les interventions en direction de ces groupes vulnérables et s'assurer ainsi qu'ils tirent le maximum de profit des actions à entreprendre.

C3.3.4 Améliorer la qualité diététique des régimes à travers la diversification alimentaire

- ✓ Des actions sont prévues pour la diversification alimentaire à travers le développement de plusieurs filières de production végétales et animales. Pour l'amélioration de la qualité diététique des aliments, il est prévu des actions en contrôle de la qualité sanitaire des aliments et de l'eau, appui à la mise en place de cantines scolaires et jardins scolaires, contribution à la lutte contre les carences en micronutriments et appui à la création et l'équipement des centres de réhabilitation, promotion de l'information sur les aspects nutritionnels, renforcement des capacités des agents de santé et des structures d'appui/conseil sur les aspects nutritionnels, amélioration de la sécurité sanitaire et de l'hygiène des denrées alimentaires d'origine animale, amélioration de l'utilisation des produits de conservation des aliments, diffusion des thèmes sur l'hygiène et l'alimentation.

Le plan n'édifie pas assez sur comment les actions proposées adressent les besoins des populations et groupes vulnérables. Il n'y a pas non plus d'informations sur les niveaux de déficiences en micronutriments, ni mention des initiatives en matière de fortification.

Recommandations:

- a) Il est nécessaire d'indiquer comment les actions prévues ci-dessus citées pour contribuer à l'amélioration de la qualité diététique des aliments et surtout comment les groupes vulnérables vont en bénéficier.
- b) Promouvoir des actions en faveur de la réduction des pertes post récoltes en valeur nutritive des aliments riches en micronutriments (fruits et légumes)
- c) Renforcer l'approche intersectorielle avec les autres ministères (santé et éducation) pour développer des actions/programmes de formation et éducation visant à renforcer les capacités des groupes vulnérables pour qu'ils prennent mieux en compte les aspects

qualité nutritionnelle dans leur diète.

C3.4 Pilier 4- Recherche agricole et diffusion des technologies

- ✓ Le Plan d'Investissement à travers son sous – programme 4 prend en compte les aspects liés au pilier 4 à travers ses composantes :
 - Développement des techniques améliorées ;
 - Diffusion des technologies améliorées ;
 - Gestion des systèmes de recherches et de vulgarisation.
- ✓ Ces composantes prennent en compte des aspects importants du pilier 4 tels que la Génération des technologies, le renforcement des capacités des acteurs de la recherche et des utilisateurs finaux, le financement durable de la recherche, la diffusion des technologies, la gestion des systèmes de recherche et de vulgarisation etc.

Concernant les composantes 1, 2 et 3 du sous – programme 4 et ayant trait à la recherche agricole, les technologies auxquelles le document de programme fait référence sont souvent listées en termes de filières ce qui rend le suivi des impacts des investissements difficile. Aussi la composante *gestion des systèmes de recherches et de vulgarisation* est décrite de manière très sommaire.

Concernant les ressources humaines, malgré l'importance des effectifs mentionnés dans le document, le besoin de son renforcement en cadres, techniciens et vulgarisateurs demeure. Pour les besoins de renforcement des capacités : Le nombre de personnes à former et les profils ne sont pas identifiés. Il n'y a pas également un plan de formation clairement défini. D'autres activités qui ont un impact direct sur le pilier 4 sont identifiées dans le sous programme 5 dans sa composante 2 : Renforcement des capacités de gestion du secteur.

Recommandations

- a) Concernant les composantes 1, 2 et 3 du sous – programme 4, les technologies auxquelles le document de programme fait référence doivent être spécifiées. Les technologies sont souvent citées en termes de filières, ou de cultures vivrières ou cultures de rente. Il convient de spécifier la spéculation à laquelle on fait référence pour un meilleur suivi des impacts des investissements qui seront consentis sur une technologie bien déterminée. Préciser la spéculation ou l'espèce et le type de technologie (variétés améliorées, itinéraires techniques, etc.).
- b) La revue technique recommande de détailler davantage les activités à entreprendre dans les sous - composantes pour justifier les montants requis pour leur mise en œuvre. Sinon, telles que présentés, les tableaux relatifs aux financements requis pour les sous composantes sont difficiles à comprendre. Il faut dresser un tableau avec une liste des activités clés retenues dans les sous composantes et affecter le budget par activités. Pour les activités de renforcement de capacités, il est vrai que les besoins sont évoqués dans le document, cependant il faut développer un plan de formation comprenant entre autres les profils et types de formation requis et préciser s'il s'agit d'une formation diplômante ou non ainsi que le niveau de formation requis.

C3.5 Aspects transversaux

En ce qui concerne les aspects environnementaux, l'essentiel est abordé dans le document de programme. Les mesures de sauvegarde environnementale y sont bien décrites.

Le Plan d'Investissement ne s'est pas appesanti sur la question du genre. Les aspects genre ne

sont pas abordés dans le document de programme. Aucune activité sur le rôle et la place du genre dans la mise en œuvre et la gestion du programme n'est décrite.

La revue technique n'a noté aucun point fort du plan d'investissement concernant ce domaine stratégique.

La revue technique a noté l'absence d'activités couvrant les changements climatiques dans le plan d'investissement.

Recommandations

- a) La revue technique recommande de prendre en compte les effets des changements climatiques sur les actions de développement à travers la promotion d'une stratégie d'adaptation et de mitigation des effets des changements climatiques en cohérence avec le niveau régional.
- b) La revue technique recommande d'intégrer les aspects genre dans le document pour une meilleure appréciation des deux sexes dans la gestion et la mise en œuvre des activités prévues dans le plan d'Investissement. Il faut donc clarifier les rôles et responsabilités de chaque catégorie de personnes dans le processus. De manière plus spécifique, l'implication des femmes doit être clairement décrite et il faut bien spécifier les aspects genre dans le programme en faveur des personnes vulnérables.

C3.6 Cadre de Suivi – évaluation

Le mécanisme de suivi - évaluation est pertinent et bien décrit à travers trois composantes : le suivi des conditions des ménages ; le suivi des programmes et projets et l'évaluation d'impact. La majeure partie des indicateurs pour la recherche et suggérés dans le FAAP comme pilier 4 sont ressortis. Cependant, il manque les indicateurs spécifiques aux piliers 1, 2 et 3 et ceux agrégés dans le SAKSS.

Il est noté l'absence de projections et de situation de référence qui permettent un suivi des performances et une évaluation des effets du programme après son exécution. Il convient de signaler aussi que les indicateurs sur le « nombre de donateurs qui coordonnent et harmonisent leur soutien » ne sont pas définis dans le document.

Recommandations

- a) Pour un suivi correct de la performance et une évaluation des effets à la fin du programme, il est nécessaire d'avoir des projections annuelles et chiffrées pour les indicateurs. Il est également nécessaire d'avoir une situation de référence pour chaque indicateur pour pouvoir mesurer le chemin parcouru. Pour mesurer les performances du programme et ses effets pour certaines cultures, spéculations ou aspects particuliers, il faut spécifier et désagréger autant que possible les indicateurs pour plus de précision. Par ailleurs, pour suivre et mesurer les effets des efforts d'harmonisation des bailleurs de fonds, il faut ajouter un indicateur sur le nombre de donateurs qui coordonnent et harmonisent leur soutien.

Composante 4: Alignement avec les engagement du pays

C.4.1 Priorisation dans le plan d'investissement

Le programme n'a pas défini de priorités. A défaut de cette priorisation des activités dans le programme, l'affectation des investissements disponibles peut être un problème à prendre en

considération.

Recommandations:

- a) Le Gouvernement doit considérer la priorisation des sous – programmes et de leur composantes et séquencer les activités à mener au cours de la mise en œuvre en fonction de leur priorité et des ressources disponibles. Le Gouvernement doit également considérer la priorisation des sous – programmes et de leurs composantes sur une base géographique ou sur une base de filière.

C4.2 Liens entre les programmes et projets existants dans le secteur

- ✓ Le plan d'investissement est aligné sur le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) et les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Dans la section 6, le tableau du budget comprend une colonne sur les activités en cours s'intégrant à chaque composante.

Une description détaillée des activités du projet en cours ou futurs qui se recoupent les activités proposées par le plan d'investissement font défaut.

Recommandations:

- a) Le Gouvernement du Togo devrait également envisager d'intégrer les activités et programmes pertinents en cours de mise en œuvre par les agences de développement, afin, là encore, d'améliorer la coordination des PTF. Par ailleurs, la signature d'accords de partenariat est recommandée pour clarifier les rôles et responsabilités des différents acteurs dans la mise en œuvre des différents sous programmes.

C4.3 Lien avec l'ECOWAP

Alors que le Togo reconnaît dans le plan l'importance de l'intégration régionale en tant qu'objectif, les opportunités et les actions pour promouvoir l'intégration régionale n'ont pas été considérées.

Recommandations :

- b) Le pays doit indiquer ses attentes en matière d'intégration régionale, par ex: la coopération commerciale, technique, scientifique et technologique, l'administration des ressources, le system d'alerte précoce et de réponses d'urgence.
- c) Étant donné l'importance stratégique du commerce et de l'intégration régionale ; le plan doit montrer plus explicitement, comment le pays a l'intention d'exploiter les opportunités de commerce régional et quelles activités seront mis en œuvre pour promouvoir le commerce à travers les corridors régionaux.
- d) Participer à la définition des programmes régionaux et leur mise en cohérence avec les programmes nationaux des autres pays membres

C4.4 Identification des problématiques politiques et principales étapes pour leur résolution

Les problématiques politiques liées à la mise en œuvre effective du plan d'investissement sont brièvement mentionnées.

Recommandations:

- a) Les autorités du Togo devraient envisager d'identifier clairement et de définir les questions de politique liées à la mise en œuvre de chacun des sous-programmes et de leurs composantes. S'il ya des politiques qui exigent que des mesures législatives, le

renforcement des cadres de mise en œuvre, la mobilisation des ressources humaines et financières nécessaires à leur mise en œuvre, et la mise en place de campagnes d'information, d'éducation et de communication, ces activités doivent également être incluses dans le plan de mise en œuvre.

- b) Le plan d'investissement souligne bien le défi posé par le nombre important de PTFs et la multiplicité des projets qu'ils mettent en œuvre, requérant des mécanismes de suivi et de décaissement spécifiques. Cette question devra être soulevée au niveau politique dans le but de mieux soutenir les activités de soutien décrites dans le plan d'investissement.
- c) Prendre les mesures nécessaires pour améliorer la coordination des partenaires bailleurs de fonds

Component 5: Réalisme opérationnel

C5.1 Coûts et estimations budgétaires détaillées (par catégorie de dépense) – Dépenses récurrentes par rapport aux dépenses de développement ; financement gouvernemental existant par rapport aux engagements des donateurs ; gaps financiers.

- ✓ Le document présente dans le détail les coûts et financements avec la décomposition appropriée au niveau des sous composantes, de l'année et de la source de financement (gouvernement et bailleur).

Les implications en dépenses récurrentes des propositions d'investissement ne sont pas identifiées. Il faudrait inclure les besoins en dépenses récurrentes pour offrir une perspective globale des besoins de financement.

Les coûts ne sont pas présentés par activité, c'est-à-dire, en donnant plus de détails que les sous composantes et en incluant les coûts unitaires, les quantités, etc.

Recommandations:

- a) Inclure les dépenses récurrentes dans les budgets des composantes
- b) Faire les détails des coûts jusqu'au niveau des activités, avec les coûts unitaires, les quantités.

C5.2 Evaluation des institutions

- ✓ Le sous programme 5 comprend une liste exhaustive des interventions prévues pour renforcer les capacités des institutions du secteur et reconnaît également les risques et besoins additionnels. Le Plan traite de: (i) l'amélioration de l'environnement institutionnel du secteur, (ii) le renforcement des capacités de gestion du secteur, et (iii) la promotion de la sécurité alimentaire et la nutrition et de la bonne gouvernance, et alloue des ressources financières pour chacune de ces activités.
- ✓ Le PNIASA dresse également une liste exhaustive des multiples institutions du secteur public et privé impliquées dans la mise en œuvre du programme.

Recommandations:

- a) Dans l'objectif de renforcer l'approche sectorielle, le Gouvernement du Togo devrait envisager de s'appuyer la liste des activités et projets en cours de mise en œuvre par les agences de développement, tels que listés dans la section 12. Cet exercice faciliterait la coordination et la répartition des tâches et responsabilités entre les parties intéressées. Ces arrangements doivent se traduire par la signature de protocoles d'accords entre les

différentes parties, selon leurs compétences.

C5.3 Plan de financement indicatif

- ✓ Le document distingue de façon utile les différentes portions du gap financier: la portion pour laquelle le financement est identifié mais pas encore confirmé, et celle pour laquelle aucune source de financement n'est encore identifiée. Cette information sur le financement est décomposée jusqu'au niveau des sous-programmes, ce qui permet d'évaluer les activités qui présentent les gaps de financement les plus élevés ou les plus bas et donc de prévoir le niveau de risque de déficit de financement pour chaque sous composante. Le document utilise cette information à bon escient en identifiant les plans de dépenses des activités d'élevage et de pêche comme étant particulièrement exposés au manque de financement (para. 98).

La présentation n'est pas claire sur plusieurs aspects concernant les ressources que l'Etat mettra à disposition: (i) Le para. 266 indique que le gouvernement s'est engagé à investir annuellement au moins 50 milliards de francs CFA dans le secteur agricole et que l'engagement envers l'agriculture a déjà abouti à une augmentation atteignant 10% de la part de ce secteur sur les dépenses totales du budget 2010. Cependant dans les tableaux de financement suivants (T2, 22, 23), le niveau de l'engagement de l'état indiqué est en deçà de ce niveau et dans l'annexe 2, le niveau de financement de l'Etat présenté comme 'acquis' est bien en deçà de ce niveau. La différenciation entre le financement recherché et le gap de financement est utile (Cf. tableau 23).

Recommandations:

- a) Améliorer la clarté et la cohérence de la présentation concernant le niveau des ressources prévues d'être fournies par l'Etat. Ceci pourrait expliquer la différence entre les ressources de l'Etat 'acquis' selon l'annexe 2, le niveau des ressources indiqué au para. 266 et les 113 milliards de Fcfa additionnels identifiés au para. 94.
- b) Appliquer continuellement la différenciation entre financement recherché et gap de financement, comme indiqué au tableau 23, dans le texte et dans les autres tableaux sommaires (Cf. tableau 2) identification du 'gap' de financement.

C5.4 Indications de la revue des dépenses publiques sectorielles – optionnelles à ce stade

Aucune information n'est présentée sur l'exécution budgétaire sectorielle de ces dernières années, c'est-à-dire les dépenses réelles réalisées comparées aux ressources budgétisées, ou les tendances à la hausse des dépenses. Cette information sera utile pour aider à évaluer le réalisme de l'augmentation des ressources proposées et à se focaliser sur l'identification d'un programme prioritaire d'accompagnement pour le renforcement des capacités afin de maîtriser les problèmes actuels liés à l'exécution budgétaire.

Le document du PNIASA n'indique pas suffisamment le lien entre le budget proposé pour le secteur agricole et la gestion et la réforme globales du budget public. L'annexe 2 indique jusqu'en 2015, les besoins totaux d'investissement sur une base annuelle. Ces besoins atteignent un pic en 2013 puis déclinent. La relation entre cette situation et les différentes estimations du para. 104 sur la croissance de la dépense publique (investissement plus dépenses récurrentes) nécessaire dans le secteur pour atteindre les objectifs nécessaires, n'est pas claire.

Mais il est clair que le montant total de 569 milliards du PNIASA est largement inférieur à la fourchette de 831 à 981 indiquée dans la para. 104 pour atteindre l'objectif OMD. Le para. 93 (et T23) suggère également que les 113 milliards de FCFA sur une période de cinq ans représentent 10% du budget national ...Cela provient-il d'un budget national estimé à 1 130 milliards sur la même période?

Recommandations:

- a) Présenter pour les 2/3 dernières années des informations sur l'exécution budgétaire, c'est-à-dire, les dépenses réelles/prévues, les tendances à la hausse. Indiquer les raisons principales identifiées qui expliquent pourquoi les dépenses réelles sont inférieures aux ressources prévues et si des actions sont entreprises pour résoudre ces problèmes.
- b) Le PNIASA pourrait être renforcé en ajoutant une brève description de la taille absolue du budget total (y compris l'investissement et les dépenses récurrentes), en indiquant s'il y a un contexte de gestion du cadre des dépenses à moyen terme et quelles sont les implications pour les possibilités de croissance des dépenses publiques liées à l'agriculture.

C5.5 Viabilité de l'organisation de la mise en œuvre

- ✓ Le plan d'investissement désigne clairement une partie responsable, Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP), pour la mise en œuvre du programme et comprend un inventaire du personnel, ainsi que la désignation de leurs responsabilités respectives.
- ✓ L'établissement d'un Comité interministériel multidisciplinaire Stratégique de pilotage (CIPS) incluant des représentants de divers ministères et organismes du gouvernement, la société civile, secteur privé et les bailleurs de fonds est un moyen efficace d'intégrer les acteurs concernés dans la gestion et la mise en œuvre du plan d'investissement. La création du Comité Régional d'Orientation et de Pilotage (CROP) est un moyen efficace de décentraliser les processus de prise de décision, communication, mise en œuvre, et les fonctions de S & E au niveau local. Le plan d'investissement se propose de créer un Secrétariat général pour coordonner les activités de toutes les institutions clés impliquées dans la mise en œuvre. C'est un excellent moyen de coordonner les activités, tout en veillant à ce que les institutions existantes aient la responsabilité de la mise en œuvre des activités liées à leur domaine d'expertise. L'intégration du Système d'Analyse Stratégique et de Gestion des Connaissances Régional (ReSAKSS) comme un outil pour aider à la planification, la surveillance et le suivi du plan d'investissement est un moyen efficace de rassembler, organiser et diffuser l'information au niveau national et régional.
- ✓ Le plan d'investissement comprend une étude sur l'élaboration d'un mécanisme harmonisé de financement et de décaissement pour tous les donateurs qui contribuent au programme. C'est un excellent moyen de centraliser l'administration et les fonctions financières du programme, assurer la transparence et éviter le dédoublement des activités.

Recommandations:

- a) Par la suite, le Gouvernement du Togo pourrait envisager d'élaborer un plan d'exécution qui présente les rôles et responsabilités spécifiques pour chaque unité du MAEP, ainsi que pour les partenaires.
- b) Le plan d'investissement indique que le CIPS se réunirait seulement une fois par an. Les autorités du Togo devraient envisager d'augmenter la fréquence (par exemple sur une base trimestrielle), afin de suivre de près les progrès de la mise en œuvre des activités du programme et de pouvoir intervenir aux étapes clés.

C5.6 Evaluation du risque – optionnelle à ce stade

- ✓ Dans la section 14, le PNIASA évalue de façon utile certains risques importants dont plusieurs sont liés aux coûts et au financement. Le risque d'intervention incoordonnée des donateurs est indiqué avec les mesures essentielles déjà en discussion pour commencer à les maîtriser. Le financement de contrepartie inadéquat est également identifié avec des risques réduits résultant de l'augmentation de l'allocation de ressources au gouvernement à partir de 2010.

Recommandations:

- a) Revisiter le rapport entre le taux de croissance des dépenses (assez ambitieux) et les mesures de renforcement des capacités de gestion financière et d'absorption.

C5.7 Évaluation financière et économique (y comprise analyse coût-avantage) – optionnelle à ce stade

Le document contient un chapitre avec ce sous-titre (évaluation financière et économique) mais qui a trait surtout à des aspects de performance sectorielle et macroéconomique.

Le PNIASA n'indique pas quels procédés sont appliqués pour évaluer la viabilité des activités d'investissement proposées sur les plans financier et économique.

En aval, les besoins de dépenses budgétaires récurrentes et les implications sur les activités d'investissement ne sont pas pris en compte dans le PNIASA. Donc il n'est pas clairement démontré comment la composition budgétaire sera gérée pour assurer l'équilibre approprié.

Recommandations:

- a) Le plan d'investissement devrait être accompagné d'une brève description des outils d'analyse de la viabilité utilisés pour créer des activités d'investissement dont les demandes de financement sont susceptibles d'être approuvées.
- b) Indiquer comment le plan d'investissement estime les implications sur les coûts récurrents et les intègre dans la planification et la composition du budget.

C5.8 Estimation de l'investissement à effecteur par le secteur privé

Les investissements privés ne sont pas abordés par le PNIASA.

Recommandations:

- a) Il serait utile que le PNIASA indique, au moins au niveau de l'orientation stratégique, quel rôle est assigné à l'investissement privé pour atteindre les objectifs de développement du secteur et quels sont les liens avec le secteur public considérés comme primordiaux pour faciliter la croissance et l'efficacité d'un tel investissement privé.
- b) Le PNIASA pourrait inclure dans son plan de suivi évaluation l'identification des mesures spécifiques pour commencer à forger la capacité à suivre les investissements privés de différents types et suivre les principaux canaux par lesquels les investissements publics peuvent aiguillonner les investissements privés.
- c) Promouvoir une stratégie de partenariats public privé en vue de mieux cibler et attirer les investissements privés

Annexe 1: Guide du PDDAA post-Compact

Annexe 2: Les 13 points de la CEDEAO Après – Cotonou

1. Les PNIA doivent être énoncées au présent:
2. Les origines du plan d'investissement (historique)
3. Les domaines à couvrir
4. Description détaillée des programmes et de la façon dont ils se rapportent à l'ECOWAP
5. Vue d'ensemble de la stratégie d'intervention
6. Évaluation des coûts et financement
7. Analyse économique et financière
8. Stratégie de mise en œuvre
9. Synergies entre les programmes
10. Implications pour les programmes publics régionaux
11. De garanties pour le suivi
12. Evaluation institutionnelle
13. Suivi – évaluation
14. Evaluation des risques

Annexe 3: Modèle de feuille de route de post revue PDDAA

Plan National d'Investissement Agricole	Activités et repères	Point	Jun	Juillet	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Dec.	Commentaires et suivi
			2010	2010	2010	2010	2010	2010	2010	
<u>Composante 1: Alignement sur la vision du PDDAA, les principes et éléments de la stratégie</u>										
[Identification de la problématique]	<ul style="list-style-type: none"> [liste des actions spécifiques à entreprendre] 	[liste des responsables]	[indiquer les dates butoires]							
	<ul style="list-style-type: none"> 									
	<ul style="list-style-type: none"> 									
<u>Composante 2: Cohérence avec la croissance à long terme et les options de réduction de la pauvreté</u>										
	<ul style="list-style-type: none"> 									
	<ul style="list-style-type: none"> 									
<u>Composante 3: Adoption des meilleures pratiques et l'inclusion des principaux éléments du programme</u>										
	<ul style="list-style-type: none"> 									
	<ul style="list-style-type: none"> 									
<u>Composante 4: Alignement sur les engagements des pays</u>										
	<ul style="list-style-type: none"> 									

	• •				
Composante 5: Réalisme opérationnel (comprenant le renforcement des institutions et des compétences)					
	• •				
	• •				
REPARTITION DES RESPONSABILITES					
Suivi Evaluation/Analyse des politiques	• •				
	• •				
ORGANISATION DE LA MISE EN OEUVRE					
GAFSP (Global Agriculture and Food Security Programme Multi-Donor Trust Fund)	• •				
	• •				
EVALUATION DES COÛTS : QUESTIONS EN SUSPENS					
Evaluation des coûts des programmes	• •				
Présentation du plan de financement	• •				
NOTE CONCEPTUELLE DU GAFSP					
Développement de la note conceptuelle	• •				
BESOINS D'ANALYSES COMPLEMENTAIRES					

Analyse des bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> • • 				
Analys coût bénéfice	<ul style="list-style-type: none"> • • 				
Priorisation des Programmes	<ul style="list-style-type: none"> • • 				
Mise en cohérence avec les autres stratégies et programmes agricoles	<ul style="list-style-type: none"> • 				
Analyse des politiques sectorielles	<ul style="list-style-type: none"> • • 				
Evaluation d'impact environnemental (le cas échéant)	<ul style="list-style-type: none"> • • 				
Prise en compte de la question du genre	<ul style="list-style-type: none"> • • 				